

## Les ONG Pesticide Action Network Europe et Générations Futures (ex MDRGF) dénoncent « les trop nombreuses dérogations accordées aux pesticides en Europe ».

---

Mercredi 26 Janvier 2011

**Les ONG Pesticide Action Network Europe et Générations Futures ont dénoncé, le 26 janvier, la multiplication des dérogations accordées aux pesticides en Europe. « On est passé en Europe de 59 cas de dérogations de 120 jours en 2007 à 321 en 2010, constatent les associations.**

**L'article 8.4 de la directive européenne 91/414 offre aux Etats-membres de l'UE, la possibilité d'utiliser durant 120 jours un pesticide interdit, à condition que les cultures soient menacées par un danger imprévisible qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens. « La France est passée de 0 dérogation en 2007 à 74 en 2010 ! » affirment les deux ONG.**

### **JDLE 26/01/2011 :**

*« De nombreux pays européens, la France en tête, semblent avoir abusé largement en 2010 des possibilités de dérogation offertes par l'Union européenne pour utiliser des pesticides interdits, ont dénoncé mercredi 26 janvier Pesticide Action Network Europe et Générations futures », selon l'AFP.*

« On est passé en Europe de 59 cas de dérogations en 2007 à 321 en 2010 ! », soit une augmentation de 500 %, dénoncent les ONG dans un rapport. La France - premier consommateur de pesticides en Europe - est passée de 0 dérogation en 2007 à 74 en 2010. Elle est suivie en 2010 par la Grèce (54 dérogations contre 6 en 2007), le Portugal (31 contre 1 en 2007), puis Chypre (18 contre 0 en 2007). L'Autriche et l'Allemagne sont également coutumières de ces dérogations.

L'article 8.4 de la directive européenne 91/414 offre aux Etats membres la possibilité d'utiliser durant 120 jours - soit souvent une saison culturale complète - un pesticide interdit, à condition que les cultures soient menacées par « un danger imprévisible qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens ».

Or le rapport de ces ONG met largement en doute la vraisemblance du « danger imprévisible » dans un grand nombre de ces dérogations, relève l'AFP.

*« Il peut y avoir un, deux, trois, cinq situations particulières de danger imprévisible... Mais 74 alors qu'on n'en a jamais eu avant? Cela paraît tout à fait douteux ! », a déclaré à l'AFP François Veillerette, président de Générations futures.*

Le rapport met alors en cause le « manque de transparence » de la procédure. L'Etat membre informe de ces dérogations le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale, qui assiste la Commission européenne. « Normalement, il y a une procédure de contrôle. Mais il n'y a trace de rien, on ne sait même pas si les dossiers sont réellement examinés et s'ils sont contrôlés », dénonce François Veillerette.

**La France s'est engagée à réduire l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2018 « si possible ».**

**Pour en savoir plus :**

Pesticide Action Network – [www.pan-international.org](http://www.pan-international.org)  
Générations Futures – [www.generationsfutures.net](http://www.generationsfutures.net)